

Sept Français sur dix ne sont pas convaincus par la réforme de la CSG voulue par Macron

INGRID FEUERSTEIN

Hausse du taux de CSG : l'avis des Français

« Sur le principe, pensez-vous que la réforme de la CSG d'Emmanuel Macron est une bonne ou une mauvaise réforme ? »



« A partir de 1.200 € mensuels pour les célibataires et 1.837 € pour les couples, les retraités verraient leur CSG augmenter. Pensez-vous que... »



Le projet de l'exécutif consistant à relever la CSG pour financer une baisse des cotisations salariales passe mal dans l'opinion.

La réforme de la CSG défendue par Emmanuel Macron risque de ne pas passer comme une lettre à la poste. Ce projet, qui consiste à financer une suppression de cotisations pour les salariés et à les financer par une hausse de 1,7 point de CSG, est vu d'un mauvais œil par une large majorité de Français : 69 % considèrent que c'est une mauvaise idée, contre 31 % seulement qui y sont favorables, d'après un sondage Odoxa-Guibor pour Radio Classique et « Les Echos ».

Pourtant, les Français seront gagnants dans la plupart des cas, **à l'exception des 8 millions de retraités assujettis au taux plein de CSG**, pour qui la hausse d'impôt ne sera pas compensée par une baisse. Céline Bracq, directrice générale d'Odoxa, explique cette opposition massive par *« une dissymétrie des égoïsmes »*. *« Les actifs ont toujours tendance à protéger les retraités parce qu'ils se projettent dans cette situation future. Ce n'est pas le cas des retraités, qui sont toujours les plus sévères sur la thématique du temps de travail, le niveau de revenu et l'âge de départ à la retraite »*, explique-t-elle. D'où le fait que les salariés puissent s'opposer à une réforme pénalisant les retraités, mais pas l'inverse.

« Encore très abstrait »

Le rejet des Français vient aussi du fait que cette réforme est souvent mal comprise. *« Cela reste encore très abstrait pour les électeurs »*, relève Céline Bracq. Ce sondage montre en effet que seules 47 % des personnes interrogées savent à quoi sert la CSG. Quand il s'agit de dire combien de CSG ils paient chaque année, les Français sont encore moins nombreux à pouvoir répondre : 32 % seulement le savent. C'est ce qui peut expliquer pourquoi la polémique lancée par la droite n'a pas tellement pris. Les Républicains ont agité cette réforme comme un épouvantail durant la campagne des législatives, tentant de raviver les mauvais souvenirs du choc fiscal du quinquennat précédent. Ces arguments n'ont pas suffi à affaiblir La République En marche, même si cela a pu jouer dans la remobilisation de l'électorat de droite entre les deux tours.

Lorsque la réforme sera examinée au Parlement à l'automne, le débat pourrait être particulièrement âpre concernant **le seuil au-delà duquel s'appliquera la hausse de CSG pour les retraités**. Pour l'instant, Emmanuel Macron a laissé entendre que 60 % d'entre eux, ceux payant le taux plein de CSG (6,6 %), seraient concernés, soit ceux dont le revenu mensuel est supérieur à 1.200 euros (1.837 euros pour un couple). Or, 65 % des personnes sondées considèrent que ce seuil n'est pas assez élevé, sachant que 18 % seulement le trouvent juste. Ce constat est partagé même par les sympathisants de La République En marche, qui jugent à 58 % que l'augmentation ne devrait s'appliquer qu'aux plus grosses retraites.

Le Conseil d'orientation des retraites relativise la dégradation des perspectives financières

SOLVEIG GODELUCK

Le COR insiste sur la baisse prévue du poids des dépenses des retraites dans le PIB.

Mardi, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié un exercice complet de projections sur le système de retraite, année par année, jusqu'en 2060. Au lieu de simplement actualiser les résultats de l'année précédente, il a demandé à tous les régimes de livrer des données à jour. Constat : les lignes ont nettement bougé. **Le retour à l'équilibre du système serait repoussé d'au moins quinze ans, à 2040 dans le meilleur des cas**, c'est-à-dire si la productivité croissait de 1,8 % par an (« Les Echos » du 20 juin).

« *Ce n'est pas un tremblement de terre par rapport aux dernières prévisions* », a minimisé Pierre-Louis Bras, le président du COR, lors d'une conférence de presse, qui s'est ému des gros titres des journaux sur le dérapage des comptes. Dès 2021, le déficit des retraites s'alourdirait à 0,4 % du PIB, c'est-à-dire près de 9 milliards d'euros. Il continuerait à plonger, et doublerait à 0,8 point de PIB en 2030 en cas de productivité à 1,5 % (scénario central de l'année dernière). **Dans la projection de 2016, on était à l'équilibre à cette date...**

Effets « grossissants »

Mais au COR, on pointe du doigt les effets « *grossissants* » dus à la proximité du « point zéro ». « *Toutes les réformes passées nous rapprochent plus ou moins de l'équilibre*, a estimé Pierre-Louis Bras. *Près de zéro, dès que c'est positif on est dans la lumière, dès que c'est négatif on plonge dans les ténèbres, alors que ces variations seraient passées pour anodines si, comme avant 2010, on projetait des déficits à 4,5 % du PIB.* »

Certes, 9 milliards de déficit dès 2021, c'est beaucoup, a-t-il reconnu, mais les projections du COR sont faites pour éclairer le long terme, pas pour prévoir à court terme, tâche qui revient à la Commission des comptes de la Sécurité sociale. De plus, rapportées au PIB, les dépenses de retraite vont diminuer dans trois scénarios sur quatre, et resteront inférieures à leur niveau actuel de 14 % au moins jusqu'en 2060. « *Ce qui est significatif en termes de politique économique, ce sont les dépenses, donc concentrons-nous plutôt sur le ratio dépenses sur PIB* », propose Pierre-Louis Bras. **La dégradation à venir s'explique en grande partie par des recettes moins dynamiques du fait de la démographie - baisse de la mortalité, baisse de l'immigration - et de la diminution du nombre de fonctionnaires qui rapportent plus de ressources au système de retraite en moyenne.**

Pour l'instant, cette dégradation des projections n'a pas été commentée par l'exécutif. Dans sa feuille de route dévoilée par « L'Argus de l'assurance », la ministre des Solidarités Agnès Buzyn, qui devra gérer la refonte du système de retraite, s'en tient aux promesses de campagne d'Emmanuel Macron : « *La réforme serait mise en oeuvre sur une dizaine d'années, et l'âge légal minimal de la retraite resterait fixé à 62 ans* », est-il écrit. Elle fait donc l'hypothèse qu'il n'est pas nécessaire de redresser les comptes.

À noter

Dans sa feuille de route, Agnès Buzyn indique vouloir négocier un « accord de méthode » avec les partenaires sociaux pour préparer la loi retraites d'ici au printemps 2018.